

QUI EST KEBA MBAYE ?



Juge Kéba MBAYE
1924-2007

BIOGRAPHIE

Naissance le 5 août 1924 à Kaolack, capitale du bassin arachidier du Sénégal, dans une région de fortes traditions.

Diplômé de l'Ecole Normale William Ponty, il devint instituteur pendant plusieurs années, avant d'être attiré par le Droit. Il poursuit ensuite ses études, d'abord à la Faculté de Droit de Dakar, puis de Paris et enfin de l'École Nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM), dans la section magistrature dont il est breveté.

L'Homme de droit

Il exerça le métier de juge avec le statut de magistrat français pendant longtemps, mais opta pour la Fonction Publique de son pays, dès que celui-ci accéda à l'indépendance.

Directeur de cabinet de différents ministères, président de la Commission de codification du droit des personnes et du droit des obligations, il influença très fortement toute « cette explosion législative » que connaît le Sénégal depuis 1960.

Succédant à Isaac Foster en 1963, il est président de la Cour suprême du Sénégal pendant 17 ans et devint le premier président honoraire de cette juridiction.

En même temps que ses importantes fonctions, il se consacre en outre à la recherche en matière de Droit africain. Membre de la Société de Législation Comparée et Vice président du Comité International de Droit Comparé, il s'est attaché dans ses articles, ses conférences, ses études, à relater l'unité du Droit africain, son originalité et ses vertus, à le « réhabiliter » comme il le dit lui-même, sans toutefois manquer de reconnaître ses faiblesses.

Ce développement économique et social qui est le but ultime poursuivi par les Etats du Tiers monde requiert selon lui, un droit spécifique qui nécessite la renonciation à certaines traditions : c'est le Droit au développement sur lequel Kéba Mbaye revient sans cesse dans ses articles. (Voir notamment « Droit et Développement en Afrique

francophone » - Dalloz 1966).

Le Juge a siégé dans de nombreux organismes des Nations Unies ;

Il a notamment participé comme membre et président aux travaux :

- de la Commission des Droits de l'homme (1972-1981),
- de la Commission chargée de rechercher la solution des différends relatifs à la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1970- 1979),
- du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les Droits de l'homme de la population des territoires occupés (1975-1980),
- du Groupe spécial d'experts chargé d'enquêter sur les violations des Droits de l'homme en Afrique australe (1972-1981);
- Ancien membre de la Commission d'experts du BIT chargé de l'application des conventions et recommandations de l'OIT (1982-1995).

Il a également été :

- Vice-Président de l'Institut international des Droits de l'homme (fondation René Cassin) ;
- Membre d'honneur de l'Institut International de Droit humanitaire ;
- Président de la Commission Internationale de Juristes ;
- Président d'honneur de la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies ;
- Président de l'Académie Internationale des Droits de l'Homme ; membre de la Société Française pour le Droit international ;
- Vice-Président de l'Institut International de Droit d'expression et d'inspirations françaises ;
- Rédacteur et Rapporteur général de la conférence de l'OUA qui a adopté la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples.;
- Membre du Comité International de Bioéthique ;
- Membre honoraire de l'Académie royale des sciences d'outre-Mer (Belgique) ;
- Membre de l'Académie des sciences d'Outre-Mer (France) ;
- Membre de l'Académie Internationale de Droit Comparé, de l'International Law Association ;
- Vice-Président du Curatorium de l'Académie de Droit international ;
- Membre honoraire de l'Institut de Droit International ;

- Ancien Vice-président de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale ;
- Membre du Conseil de l'arbitrage International en matière commerciale ;
- Membre du London Court of International Arbitration ;
- Président du Directoire chargé de l'exécution du traité relatif à l'OHADA (1992-1997)
- Arbitre dans de nombreuses affaires internationales (commerciales ou publiques) ;

Également président du Conseil Constitutionnel du Sénégal de 1990 à 1993. Il fut aussi Vice- président de la Cour Internationale de Justice de La Haye de 1983 à 1991.

L'homme du sport

Passionné par le sport – tennis et golf notamment –, Kéba Mbaye est Vice-président du Comité National Olympique du Sport du Sénégal (CNOSS) ; Secrétaire général du Comité d'organisation des jeux de l'Amitié de 1963 à Dakar.

Membre du Comité International Olympique de 1973 à 2002, puis Membre honoraire depuis 2002 il est successivement :

- Vice-président du CIO de 1988 à 1992 et de 1998 à 2002 ;
- Membre de la commission exécutive de 1984 à 1988 et de 1993 à 1998 ;
- Président des commissions suivantes :
 - Apartheid et Olympisme (1989-1992) ;
 - Information sur le Mouvement Olympique dans les Pays Baltes (1990-1991), Sport et Droit (1995-2002) ;
 - Juridique (1993-2002), Étude du XIIe Congrès Olympique du Centenaire, Congrès de l'unité (1994-1996), Éthique (1999) ; Candidatures (2000-2002) ;

Membre des commissions suivantes : Mouvement Olympique (1984-1992 ; 1993-1999) ; Préparation du XIIe Congrès olympique, Congrès de l'Unité (1989-1992) ; Conseil de l'Ordre Olympique (1988-1992 ; 1998-2002) ;

« CIO 2000 » (comité exécutif, 1999) ;

A la demande de Juan Antonio Samaranch, il met sur pied en 1983 le Tribunal Arbitral du Sport, dont il reste président jusqu'à sa mort.

Entre 1988 et 1992, il s'implique fortement dans la Commission Apartheid et Olympisme, permettant le retour de l'Afrique du Sud dans le mouvement olympique.

DISTINCTIONS

Titulaire de plusieurs décorations, dont :

- Grand Croix de l'Ordre national du Lion (Sénégal) ;
- Grand croix de l'Ordre du Mérite (Sénégal) ;
- Grand officier de la Légion d'honneur, (France) ;
- Grand Officier de l'Ordre du Mérite (France) ;
- Commandeur du Mérite Sportif (France) ;

PRINCIPALES PUBLICATIONS

Homme d'éthique mais également essayiste, il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles.

- "L'attribution de la nationalité sénégalaise Jure Soli et l'option de nationalité dans la loi sénégalaise du 7 mars 1961 - Penant 1961 - No 687, p.347.
- «L'organisation judiciaire au Sénégal », Penant 1965, n°705, p.27 et 706, p. 191.
- « Droit et Développement en Afrique francophone de l'ouest », in « les aspects juridiques au développement économique », Dalloz 1966, p.121 – Revue sénégalaise de Droit, 1967 n° zero-1, p 23.
- Le Droit de la famille en Afrique Noire et à Madagascar. Études préparées à la requête de l'Unesco sous la direction de Kéba M'Baye, Paris, Éditions G.-P. Maisonneuve & Larose, 1968, 295 p.
- "L'assistance juridique au Sénégal" - Revue internationale de Droit pénal - No spécial 1969, p.35 et ss.
- «L'Afrique noire » (Droit) –encyclopadia universalis, vol. I, p. 40.
- «Les réalités du monde noir et les droits de l'homme », Revue des droits de l'homme, vol.II-3-1969-p.382.
- "Le Droit en déroute dans La Liberté et l'Ordre social"; XXII^{èmes} Rencontres internationales de GENEVE ; Editions de la Baconnière-Payot - 106 Boulevard St Germain - PARIS VIe avec Paul RICOEUR, Raymond ARON, Ignacy SACHS, Herbert MARCUSE et le Cardinal DANIELOU.
- "L'harmonisation du Droit en Afrique" Revue sénégalaise de Droit - 1971, No10.
- "Le régime des terres au Sénégal" Edition G.P. Maisonneuve et Larose, PARIS, 1971.
- Les voies et les vertus du Droit africain, revue sénégalaise de droit, 1970, n°7.
- «Le Droit au développement comme droit de l'homme », leçon inaugurale (session d'enseignement de l'Institut international des droits de l'homme) Strasbourg, 1972 – Revue des droits de l'homme, 1972

- "Emergence du Droit au développement en tant que Droit de l'homme dans le contexte du nouvel ordre économique international" UNESCO, Paris Juin 1978, 55-78/CONF 6-30/8.
- "Les garanties fondamentales des parties dans le procès civil au Sénégal" NEW YORK - Oceana Publications, INC. 1973 - Publication spéciale - "les garanties fondamentales des parties dans le procès civil" p.395 et ss.
- "Les Adultes et l'escalade de la jeunesse" Ethiopiques - juillet 1976 - p.21.
- "Les droits de l'homme en Afrique" (in "Les dimensions internationales des Droits de l'homme")
- UNESCO, 1978 « L'intérêt pour agir devant la Cour Internationale de Justice », Recueil des Cours de L'Académie de droit international de La Haye, tome 209 (1988-II), p. 223-346.
- "La conception africaine du Droit" Encyclopédie internationale de Droit comparé
- (En collaboration avec Benoît Saliou Ngom), L'arbitrage d'une démocratie en Afrique : La cour suprême du Sénégal, 190 pages, Éditions Présence Africaine, 1989
- Co-directeur du chapitre IV de l'"Encyclopédie juridique de l'Afrique", consacrée au droit processuel ;
- Les Droits de l'homme en Afrique, Paris, Éditions A. Pédone, Paris, 1992, 312 p. "Droit au développement et Droit international" - Mélanges Manfred Lachs.
- "Article 2 - Paragraphe 1" (in "La charte des Nations Unies" - Economica 1985.
- Le Comité International Olympique et l'Afrique du Sud : analyse et illustration d'une politique sportive humaniste, Comité international olympique, 1995.
- Propos d'un juge, Dakar, NEAS, 2007, 249 p.

Kéba Mbaye fut rappelé à Dieu le 11 janvier 2007 et enterré à Dakar.